

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 10 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 13

Présents 9

Votants 13

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

Date de l'affichage de la convocation : 26 mars 2025

Délibération N°2025-03

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENTS EXCUSES, Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Jean-Michel RADOUX, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Custodia CARVALHO, Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir à Luc TABORDET, Mary STIANTI a donné pouvoir à Pascal RAPIN.

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE QUINCY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Compte Financier unique 2024 de la commune ;

Monsieur le Maire présente et propose le budget annexe primitif 2025 de l'assainissement de la commune aux conseillers municipaux.

Le budget annexe primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget annexe primitif de l'assainissement de la Mairie de Quincy pour l'exercice 2025 à l'équilibre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que le budget annexe primitif de l'assainissement de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 49 abrégée.

Section de fonctionnement

En dépenses à la somme de 6850.00 €

En recettes à la somme de **6850.00 €**

Section d'investissement

En dépenses à la somme de **2 886 300.00 €**

En recettes à la somme de **2 886 300.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement de la commune de Quincy pour l'année 2025 comme proposé ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 14 avril 2025

Acte transmis en préfecture le : 15 avril 2025